

VD_GERICHTE ZD21.018091 vom 1. November 2021

VD Tribunal cantonal, 2021-11-01, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZD21.018091

FR: VD_GERICHTE ZD21.018091 du 1 novembre 2021

IT: VD_GERICHTE ZD21.018091 del 1 novembre 2021

Erwägungen

E. 6

Au vu de ce qui précède, le recours doit être rejeté et la décision attaquée confirmée.

- 24 - a) La procédure de recours en matière de contestations portant sur l'octroi ou le refus de prestations de l'assurance-invalidité est soumise à des frais de justice (art. 69 al. 1bis LAI). Il convient de les fixer à 600 fr. et de les mettre à la charge de la partie recourante, vu le sort du recours. b) Il n'y a pas lieu d'allouer de dépens à la partie recourante, qui n'obtient pas gain de cause (art. 61 let. g LPGA ; 55 LPA-VD).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.